

Office Intercommunal de Tourisme du Pays d'Ajaccio

EPIC situé 3 boulevard du Roi Jérôme 20000 Ajaccio
www.ajaccio-tourisme.com
info@ajaccio-tourisme.com
04.95.51.53.03

Immatriculation Atout France : Ajaccio B 404 320 079
Assurance de responsabilité professionnelle : Allianz Colonna & Martelli - 34, cours Napoléon 20000 Ajaccio -
SIRET : 404 320 079 000 27

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme vous trouverez ci-dessous la reproduction des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme.

Conditions générales de vente – Conditions générales d'utilisation

L'Office Intercommunal de tourisme du Pays d'Ajaccio propose la vente de billets pour des prestations, spectacles, et les visites guidées et/ou accompagnées, qu'il organise, sur son site Internet www.ajaccio-tourisme.com

L'Office de Tourisme du Pays d'Ajaccio a créé une régie publique afin d'assurer l'encaissement des prestations qu'il organise et d'en assurer la billetterie y compris à distance. Ce dispositif est un moyen de paiement au sens de l'Instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 > Titre 3 - Fonctionnement des régies de recettes.

L'achat de billets par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

ARTICLE 1 : Achat de billets

L'achat de billets en ligne est possible pour différentes prestations.

Suite à la validation d'une commande, un courriel confirme que la commande de prestation(s) a bien été validée.

L'Office Intercommunal de tourisme du Pays d'Ajaccio ne peut être tenu responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de son achat en ligne.

La vente en ligne est définitive. Les billets ne seront ni repris ni échangés même en cas de perte ou de vol.

ARTICLE 2 : Retrait des billets

Les billets vous sont envoyés au format PDF par e-mail une fois le paiement réceptionné. Vous devrez imprimer les billets et les présenter le jour de la prestation ou visite.

ARTICLE 3 : Tarifs

Le prix des places est TTC.

Différents types de tarifs peuvent vous être proposés notamment selon les manifestations ou votre situation personnelle (détenteur de titre de réduction...)

Concernant les tarifs réduits, lorsqu'ils sont proposés vous pouvez être contrôlé lors de l'accès. Merci de vous munir des justificatifs correspondants, sous peine de devoir payer la différence entre le tarif spécifique et le tarif classique.

ARTICLE 4 : Paiement

Le paiement par carte bancaire s'effectue via PayBox. Ce service est entièrement sécurisé. Toutes les données relatives à votre carte bancaire sont transférées en langage crypté.

Toute commande validée prend la forme d'une vente ferme et définitive.

Toute modification ou annulation de l'achat est impossible.

Il n'existe pas de réservation.

ARTICLE 5 : Annulation et remboursement

En cas d'annulation de la manifestation, seul le prix du billet sera remboursé, les frais de de gestion, d'envoi... n'étant pas remboursés.

Le remboursement s'effectuera par virement sur votre compte bancaire.

En cas de report d'un spectacle d'une prestation, les billets restent valables pour la nouvelle date, si cette dernière ne convient pas, les billets pourront être remboursés dans les mêmes conditions que le cas d'annulation de la prestation, de la visite, du spectacle.

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de prestation, visite, spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

ARTICLE 6 : Accès

L'Office Intercommunal de tourisme du Pays d'Ajaccio ne peut être tenu pour responsable : En cas d'annulation ou de report de l'animation, spectacle, visite. Il met tout en œuvre pour vous proposer une prestation équivalente à une date ultérieure si cela est possible.

Le bénéficiaire du billet doit se conformer aux règlements et aux us de la salle, quelque soit l'animation, le spectacle, la visite.

En règle générale, les accès sont fermés dès la clôture des portes pour un spectacle, ou dès le départ du groupe pour une visite. Les retardataires ne peuvent prétendre à des places réservées et ne sont introduits qu'exceptionnellement dans la salle, dans l'église ou dans le groupe à la faveur d'une éventuelle pause au cours du spectacle et uniquement accompagnés d'une personne de l'organisation.

Aucun remboursement ou dédommagement ne sera retenu pour une arrivée tardive ou le manquement d'une partie du spectacle.

L'ouverture ou la réception sur les lieux s'effectue entre 30 minutes pour une visite et 45 minutes avant le début du spectacle pour un concert sauf en cas d'arrivée tardive des musiciens lors des concerts.

ARTICLE 7 : Responsabilité

Il est interdit de photographier, de filmer, d'enregistrer les spectacles par quelque moyen ou support quel qu'il soit, sous peine d'engager sa responsabilité en violation du droit à l'image et autres principes juridiques de propriété intellectuelle.

L'usage du téléphone portable est interdit dans la salle durant le spectacle, la visite, l'animation ou le concert.

ARTICLE 8 : Informatique et libertés

Les données nominatives fournies par le Client sont nécessaires au traitement de sa réservation et à l'établissement des factures. Elles peuvent être communiquées aux partenaires de l'Office de tourisme chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des réservations et aux partenaires chargés de l'exécution des prestations réservées. Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet de l'Office de tourisme a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Le Client dispose d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. Ce droit peut être exercé en s'adressant à l'adresse mail de l'Office de tourisme figurant en tête des présentes.

ARTICLE 9 : Non validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 10 : Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 11 : Titre

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Article 12 : Langue

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 13 : Litiges

Toute réclamation relative à une prestation doit être signalée dans les meilleurs délais à l'Office de tourisme qui s'efforcera de trouver un accord amiable avec le Client.

Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, le Client s'adressera en priorité à l'Office de tourisme pour obtenir une solution amiable.

ARTICLE 14 : Droit applicable

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.